

# Fiche de données de sécurité

## selon OChim 2015 – RS 813.11

établi le 22.11.2024

Numéro de version 3.0 (remplace la version 2.0)

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/ l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: **r-Hirudin 2'000 ATU/vial**

Code du produit: 126-10

UFI: M550-Y0WN-5001-H563

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées

Emploi de la substance / du mélange: Réactif de diagnostic

#### 1.3 Renseignements concernant le fabricant qui fourni la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur:

Pentapharm AG

Dornacherstrasse 112

CH- 4147 Aesch / Switzerland

Phone +41 61 706 48 48

Fax +41 61 706 48 00

Service chargé des renseignements: pentapharm@pentapharm.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Tox Info Suisse

Numéro d'urgence 24h/24 : +41 (0)44 251 51 51 ; numéro abrégé : 145 (uniquement depuis la Suisse)

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou de la préparation

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



tête de mort sur deux tibias

Acute Tox. 3

H311 Toxique par contact cutané.



Acute Tox. 4

H302 Nocif en cas d'ingestion.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

(suite page 2)

CH/FR

# Fiche de données de sécurité

## selon OChim 2015 – RS 813.11

établi le 22.11.2024

Numéro de version 3.0 (remplace la version 2.0)

Nom du produit: **r-Hirudin 2'000 ATU/vial**

(suite de la page 1)

### Pictogrammes de danger



GHS06

### Mention d'avertissement Danger

#### Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

azoture de sodium

#### Mentions de danger

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H311 Toxique par contact cutané.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Conseils de prudence

P261 Éviter de respirer les poussières.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection.

P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON en cas de malaise.

#### Indications complémentaires:

EUH032 Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique.

### 2.3 Autres dangers

#### Résultats des évaluations PBT et vPvB

**PBT:** Sur la base des connaissances actuelles, le produit ne contient pas de substance PBT.

**vPvB:** Sur la base des connaissances actuelles, le produit ne contient pas de substance vPvB.

#### Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien

En tenant compte de l'état actuel des connaissances scientifiques, il n'existe pas de données pour le produit concernant les propriétés perturbatrices endocriniennes.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Préparations

#### Description:

Hirudine recombinante. L'hirudine est l'inhibiteur de thrombine le plus puissant et le plus spécifique connu. Elle forme un complexe équimolaire stable avec la thrombine.

Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

#### Composants dangereux:

CAS: 26628-22-8	azoture de sodium	1-<2.5%
EINECS: 247-852-1	☠ Acute Tox. 2, H300; Acute Tox. 1, H310; ☠ Aquatic Acute 1, H400;	
Numéro index: 011-004-00-7	Aquatic Chronic 1, H410, EUH032	

**SVHC:** Sur la base des connaissances actuelles, le produit ne contient pas de SVHC.

(suite page 3)

CH/FR

# Fiche de données de sécurité

## selon OChim 2015 – RS 813.11

établi le 22.11.2024

Numéro de version 3.0 (remplace la version 2.0)

**Nom du produit: r-Hirudin 2'000 ATU/vial**

**Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16. (suite de la page 2)

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des mesures de premiers secours

**Remarques générales:** Aucune mesure particulière n'est requise.

##### Après inhalation:

Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.  
En cas de symptômes respiratoires: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

##### Après contact avec la peau:

Laver abondamment à l'eau et au savon.  
Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

##### Après contact avec les yeux:

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.  
Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

**Après ingestion:** Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Nocif en cas d'ingestion.  
Toxique par contact cutané.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction:** CO<sub>2</sub>, mousse, poudre sèche ou eau pulvérisée.

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation

Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### 5.3 Conseils aux pompiers

##### Équipement spécial de sécurité:

Porter un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection pour éviter tout contact avec la peau et les yeux.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

(suite page 4)

CH/FR

# Fiche de données de sécurité

## selon OChim 2015 – RS 813.11

établi le 22.11.2024

Numéro de version 3.0 (remplace la version 2.0)

**Nom du produit: r-Hirudin 2'000 ATU/vial**

(suite de la page 3)

Éviter le contact avec les yeux et la peau et l'inhalation de particules.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans les cours d'eau.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Collecter les matériaux dans un conteneur approprié.

Nettoyez soigneusement la zone affectée et assurez une ventilation adéquate.

Éviter la formation de poussière.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Évitez le contact avec les yeux et la peau et l'inhalation de particules.

**Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

**Stockage:**

**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Aucune exigence particulière.

**Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.

**Autres indications sur les conditions de stockage:**

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Stocker à sec.

Stocker entre 2 - 8°C.

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

**Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

**26628-22-8 azoture de sodium**

VME (Suisse) Valeur momentanée: 0.4 e mg/m<sup>3</sup>

Valeur à long terme: 0.2 e mg/m<sup>3</sup>

**Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

(suite page 5)

CH/FR

# Fiche de données de sécurité

## selon OChim 2015 – RS 813.11

établi le 22.11.2024

Numéro de version 3.0 (remplace la version 2.0)

Nom du produit: **r-Hirudin 2'000 ATU/vial**

(suite de la page 4)

### 8.2 Contrôles de l'exposition

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

#### **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Ne pas respirer les poussières.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

#### **Protection respiratoire:**

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

L'appareil de protection respiratoire doit être conforme aux spécifications du règlement (UE) 2016/425 et des normes en résultant.

#### **Protection des mains:**



Gants de protection

#### **Matériau des gants**

Les gants de protection doivent être conformes aux spécifications du règlement (UE) 2016/425 et de la norme EN374. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

#### **Protection des yeux/du visage**



Lunettes de protection

Les lunettes de protection doivent être conformes aux spécifications du règlement (UE) 2016/425 et de la norme EN166 (UE) ou NIOSH (US).

#### **Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Indications générales

**État physique:**

Solide

**Couleur:**

Blanc

**Odeur:**

Inodore

**Seuil olfactif:**

Non déterminé.

(suite page 6)

CH/FR

# Fiche de données de sécurité

## selon OChim 2015 – RS 813.11

établi le 22.11.2024

Numéro de version 3.0 (remplace la version 2.0)

**Nom du produit: r-Hirudin 2'000 ATU/vial**

(suite de la page 5)

<b>Point de fusion/point de congélation:</b>	Non déterminé.
<b>Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:</b>	Non déterminé.
<b>Inflammabilité:</b>	Non déterminée.
<b>Limites inférieure et supérieure d'explosion</b>	
<b>Inférieure:</b>	Non déterminée.
<b>Supérieure:</b>	Non déterminée.
<b>Point d'éclair</b>	Non déterminé.
<b>Température d'auto-inflammation</b>	Non déterminée.
<b>Température de décomposition:</b>	Non déterminée.
<b>pH:</b>	Non déterminé.
<b>Viscosité</b>	
<b>Cinématique:</b>	Non applicable.
<b>Dynamique:</b>	Non applicable.
<b>Solubilité</b>	
<b>l'eau:</b>	Complètement soluble.
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):</b>	Non déterminé.
<b>Pression de vapeur:</b>	Non applicable.
<b>Densité et/ou densité relative</b>	
<b>Densité relative:</b>	Non déterminée.
<b>Densité de vapeur:</b>	Non déterminée.
<b>Caractéristiques des particules:</b>	Non applicable.

### 9.2 Autres informations

<b>Aspect</b>	
<b>Forme:</b>	Lyophilisat
<b>Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité</b>	
<b>Température d'inflammation:</b>	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
<b>Propriétés explosives:</b>	Le produit n'est pas explosif.
<b>Changement d'état</b>	
<b>Point/l'intervalle de ramollissement:</b>	
<b>Propriétés comburantes:</b>	Non déterminée.
<b>Taux d'évaporation:</b>	Non applicable.

#### 9.2.1 Informations concernant les classes de danger physique

<b>Substances et mélanges explosibles</b>	néant
<b>Gaz inflammables</b>	néant
<b>Aérosols</b>	néant
<b>Gaz comburants</b>	néant
<b>Gaz sous pression</b>	néant
<b>Liquides inflammables</b>	néant
<b>Matières solides inflammables</b>	néant
<b>Substances et mélanges autoréactifs</b>	néant

(suite page 7)

-CH/FR

# Fiche de données de sécurité

## selon OChim 2015 – RS 813.11

établi le 22.11.2024

Numéro de version 3.0 (remplace la version 2.0)

Nom du produit: **r-Hirudin 2'000 ATU/vial**

(suite de la page 6)

<b>Liquides pyrophoriques</b>	néant
<b>Matières solides pyrophoriques</b>	néant
<b>Matières et mélanges auto-échauffants</b>	néant
<b>Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau</b>	néant
<b>Liquides comburants</b>	néant
<b>Matières solides comburantes</b>	néant
<b>Peroxydes organiques</b>	néant
<b>Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux</b>	néant
<b>Explosibles désensibilisés</b>	néant

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

**10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**10.2 Stabilité chimique** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

**Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.

**10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**10.5 Matières incompatibles** Eviter le contact avec des acides forts.

**10.6 Produits de décomposition dangereux**

Azoture de sodium développe des gaz très toxiques en contact avec des acides.

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

**Toxicité aiguë**

Nocif en cas d'ingestion.

Toxique par contact cutané.

Les propriétés toxicologiques de ce produit n'ont pas fait l'objet d'études approfondies.

**Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

**26628-22-8 azoture de sodium**

Oral	LD50	27 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	20 mg/kg (lapin)

**Symptômes significatifs dans les tests sur animaux:**

**Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 8)

CH/FR

# Fiche de données de sécurité

## selon OChim 2015 – RS 813.11

établi le 22.11.2024

Numéro de version 3.0 (remplace la version 2.0)

Nom du produit: **r-Hirudin 2'000 ATU/vial**

(suite de la page 7)

### **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### **Mutagénicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### **Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### **Autres indications (sur la toxicologie expérimentale):**

Les propriétés toxicologiques de ce produit n'ont pas fait l'objet d'études approfondies. Prendre les précautions qui s'imposent.

## **11.2 Informations sur les autres dangers**

### **Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucun des composants n'est compris.

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

### **12.1 Toxicité**

**Toxicité aquatique:** Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**12.2 Persistance et dégradabilité** Pas facilement biodégradable.

**12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

**PBT:** Sur la base des connaissances actuelles, le produit ne contient pas de substance PBT.

**vPvB:** Sur la base des connaissances actuelles, le produit ne contient pas de substance vPvB.

### **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

**12.7 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

CH/FR

(suite page 9)

# Fiche de données de sécurité

## selon OChim 2015 – RS 813.11

établi le 22.11.2024

Numéro de version 3.0 (remplace la version 2.0)

Nom du produit: **r-Hirudin 2'000 ATU/vial**

(suite de la page 8)

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

**Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

#### Ordonnance du DETEC concernant les listes pour les mouvements de déchets (RS 814.610.1)

18 00 00: Déchets provenant des soins médicaux ou vétérinaires et de la recherche associée

18 01 00: Déchets provenant de la recherche, des maternités, du diagnostic, du traitement ou de la prévention des maladies humaines

18 01 06: Produits chimiques composés de substances dangereuses ou contenant de telles substances

Classification: ds = les déchets spéciaux

#### Emballages non nettoyés:

**Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR/ADN, IMDG, IATA UN2811

#### 14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR/ADN 2811 SOLIDE ORGANIQUE TOXIQUE, N.S.A. (azoture de sodium)

IMDG, IATA TOXIC SOLID, ORGANIC, N.O.S. (sodium azide)

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/ADN, IMDG, IATA



Classe 6.1 Matières toxiques.

Étiquette 6.1

#### 14.4 Groupe d'emballage

ADR/ADN, IMDG, IATA III

#### 14.5 Dangers pour l'environnement

Non applicable.

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par

l'utilisateur

Attention: Matières toxiques.

Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): 60

No EMS: F-A,S-A

(suite page 10)

CH/FR

# Fiche de données de sécurité

## selon OChim 2015 – RS 813.11

établi le 22.11.2024

Numéro de version 3.0 (remplace la version 2.0)

Nom du produit: **r-Hirudin 2'000 ATU/vial**

(suite de la page 9)

<b>Stowage Category</b>	A
<b>14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC</b>	Non applicable.
<b>Indications complémentaires de transport:</b>	
<b>ADR/ADN</b>	
<b>Quantités limitées (LQ)</b>	5 kg
<b>Quantités exceptées (EQ)</b>	Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 g Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 g
<b>Catégorie de transport</b>	2
<b>Code de restriction en tunnels</b>	E
<b>IMDG</b>	
<b>Limited quantities (LQ)</b>	5 kg
<b>Excepted quantities (EQ)</b>	Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 g Maximum net quantity per outer packaging: 1000 g
<b>"Règlement type" de l'ONU:</b>	UN 2811 SOLIDE ORGANIQUE TOXIQUE, N.S.A. (AZOTURE DE SODIUM), 6.1, III

### RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

#### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### Prescriptions nationales:

Dispositions particulières (obligations subséquentes) relatives à l'utilisation selon la législation sur les produits chimiques:

Substance ou préparation du groupe de substances chimiques 2 (Annexe 5 OChim) :

Conserver hors de portée des personnes non autorisées (Art. 62 OChim). Transvasement et conservation exclusivement dans des récipients marqués des pictogrammes de danger applicables. (Art. 62 OChim). Ne peut être proposé en libre-service à des utilisateurs privés (Art. 63 OChim). La remise commerciale est uniquement autorisée à des personnes qualifiées (Art. 64 OChim). La remise est uniquement autorisée à des personnes mineures capables de discernement et exclusivement dans le cadre de leur formation ou de leur activité professionnelle ou commerciale. (Art. 64 OChim). Lors de la remise commerciale à des utilisateurs privés, les informations concernant les mesures de protection obligatoires et l'élimination correcte doivent être fournies. (Art. 65 OChim). Remise uniquement à des utilisateurs privés compétents qui sont en mesure de respecter les obligations de diligence selon l'article 8 ChemG, ainsi que les conditions stipulées à l'article 28 USG (Art. 65 OChim). Une expertise est obligatoire pour la remise du produit à des utilisateurs privés (Art. 66 OChim).

Ordonnance sur la protection de l'air (OPair ; SR 814.318.142.1) Annexe 1:

Les exigences de l'Ordonnance sur la protection de l'air (OPair; SR 814.318.142.1), Annexe 1, doivent être respectées.

(suite page 11)

CH/FR

# Fiche de données de sécurité

## selon OChim 2015 – RS 813.11

établi le 22.11.2024

Numéro de version 3.0 (remplace la version 2.0)

### Nom du produit: r-Hirudin 2'000 ATU/vial

(suite de la page 10)

Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (Ordonnance sur les accidents majeurs (OPAM) ; SR 814.012) Annexe 1:

Seuil quantitatif selon l'OPAM en kg : 20'000 kg

(Source : OFEV – Liste 2015 – Seuils quantitatifs selon l'ordonnance sur les accidents majeurs / calculateur de seuils quantitatifs)

Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim; RS 814.81):

Le produit ne contient pas de substance soumise à autorisation selon l'Annexe 1.17 dans des concentrations  $\geq 0.1\%$  w/w ou supérieures à des concentrations limites spécifiques (dans le cas où ces dernières seraient  $< 0.1\%$  w/w).

Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim; RS 814.81):

La préparation/ les substances contenues dans la préparation ne font l'objet d'aucune interdiction ou restriction selon les Annexes 1 et 2.

Ordonnance sur les produits chimiques (OChim; RS 813.11):

Le produit ne contient pas de substance extrêmement préoccupante selon l'Annexe 3 dans des concentrations  $\geq 0,1\%$  w/w.

#### **Classe de pollution des eaux:**

Classe de danger pour l'eau 1 (auto-évaluation) : légèrement dangereux pour l'eau

**VOCV (CH)** 0.00 %

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement (CE) n.° 1907/2006, Article 31, modifié par le règlement (UE) 2020/878.

Un astérisque (\*) dans la marge de gauche indique une modification par rapport à la version précédente.

#### **Phrases importantes**

H300 Mortel en cas d'ingestion.

H310 Mortel par contact cutané.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH032 Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique.

#### **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

SVHC: Substances of Very High Concern

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Acute Tox. 2: Toxicité aiguë – Catégorie 2

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

(suite page 12)

CH/FR

# Fiche de données de sécurité

## selon OChim 2015 – RS 813.11

établi le 22.11.2024

Numéro de version 3.0 (remplace la version 2.0)

**Nom du produit: r-Hirudin 2'000 ATU/vial**

(suite de la page 11)

Acute Tox. 1: Toxicité aiguë – Catégorie 1

Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

CH/FR